



Processus de sélection Gymnastique Artistique Féminine

Championnats du Monde

Anvers (BEL), du 26 septembre au 09 octobre 2023

Format de la compétition :

- Concours CI qualificatif pour les concours CII, CIV et CIII
- Une équipe composée de 5 gymnastes et une remplaçante : format 5/4/3 CI et 5/3/3 au CIV

Objectifs :

- Qualification aux JO 2024 en équipe : les 9 premières équipes du CI seront qualifiées (hors équipes déjà qualifiées en 2022)
- Top 8 par équipe
- 5 finales CIV – CII - CIII
- 1 médaille

Stratégie :

- Déterminer la meilleure équipe composée de 5 gymnastes, avec le meilleur potentiel par équipe et de médaille(s) par agrès.
- Déterminer une gymnaste remplaçante qui fera le déplacement avec la délégation et à minima deux réserves qui continueront leur préparation dans leur structure d'entraînement.
- Les gymnastes doivent être en progression à l'approche de l'objectif.
- Les gymnastes doivent être le plus fiables possible (régularité de la performance individuelle).

Modalités de sélection et compétitions de référence :

Première étape : Constituer un collectif de préparation de **12 gymnastes à minima**

1. Les gymnastes finalistes **des Championnats du monde 2022** seront sélectionnées.
2. Les gymnastes médaillées **des Championnats d'Europe 2023** seront sélectionnées.
3. **Le collectif de préparation sera complété** avec 5 gymnastes ayant réalisé un total de **50 points** minimum sur le concours général **en fonction du classement vertical des Championnats de France** qui se dérouleront à St Brieuc les 16 et 18 juin 2023.
4. **Le reste des places disponibles sera attribué** sur proposition de la RPO selon les critères suivants priorisés en fonction de la stratégie définie :
 - a. Avoir réalisé un total minimum de **38 points** sur présentation de 3 agrès lors du concours général **des Championnats de France** qui se dérouleront à St Brieuc les 16 et 18 juin 2023.
 - b. Avoir présenté au minimum deux agrès lors des **Championnats de France** et avoir obtenu le minima finaliste NF sur l'un des deux agrès :

Minima finales par agrès		
	ND	NF
SAUT	4,9 Pts (moyenne)	14,00 Pts
BARRES	6,1 Pts	14,40 Pts
POUTRE	5,6 Pts	13,60 Pts
SOL	5,6 Pts	13,60 Pts

- c. Être en progression dans les différents paramètres de la performance et être en capacité de répondre aux besoins du collectif déterminé par la RPO.

Seconde étape : Sélectionner 5 gymnastes titulaires + 1 remplaçante et à minima 2 réserves selon les critères établis par ordre hiérarchique

1. **Les gymnastes** ayant réalisé **54 points au concours général** en fonction du classement vertical de la vérification N° 5 prévue au calendrier national des équipes de France et/ou à l'American Classic et/ou à l'US Classic.
Si une gymnaste appartenant au collectif défini dans la première étape n'avait pas la capacité de se présenter à la vérification N°5 prévue au calendrier national des équipes de France et/ou à l'American Classic et/ou à l'US Classic pour des raisons de santé certifiées par le médecin fédéral, le DTN pourrait s'appuyer sur le total points au concours général des Championnats de France 2023.
2. L'équipe sera complétée avec les gymnastes en capacité de concourir à la qualification de l'équipe de France pour les Jeux Olympiques sur le fondement :
 - **Des résultats** des gymnastes **Médaillées aux CIII** des derniers **Championnats d'Europe 2023**.
 - ou
 - **Des minima finales par agrès (tableau ci-dessus) réalisés** lors de la vérification N° 5 et/ou à l'American Classic et/ou à l'US Classic (Si minimum 2 agrès présentés).
3. L'équipe sera complétée avec les gymnastes en capacité de concourir à la qualification de l'équipe de France pour les Jeux Olympiques sur le fondement :
 - **Des minima de 40,5 points réalisés sur présentation de 3 agrès** en fonction du classement vertical de la vérification N° 5 et/ou à l'American Classic et/ou à l'US Classic.
4. **Les gymnastes** ayant réalisé **53 points au concours général** en fonction du classement vertical de la vérification N° 5 et/ou à l'American Classic et/ou à l'US Classic.

Le logiciel du sélectionneur sera utilisé comme aide à la décision pour atteindre les objectifs et choisir les gymnastes en mesure de compléter l'équipe et de déterminer la remplaçante et les réserves.

Dernière étape : Confirmer la sélection

1. La **vérification N°6** permettra à la direction technique nationale de proposer à la CNS une modification de l'inscription nominative initiale si nécessaire.
2. Les résultats de la WC de Bercy et de l'ensemble des résultats de la saison serviront d'aide à la décision.

Validation de la commission nationale de sélection :

- Si les critères de sélection ne sont pas atteints, le Directeur Technique National est autorisé à soumettre à la validation de la commission nationale de sélection, une ou plusieurs gymnastes en capacité de répondre aux objectifs fixés.
- Si une gymnaste n'est plus en mesure de produire la performance pour laquelle elle a été sélectionnée le Directeur Technique National est autorisé à soumettre à la validation de la commission nationale de sélection, une autre gymnaste en capacité de répondre aux objectifs fixés.
- La sélection ne sera confirmée qu'à la condition que le médecin fédéral atteste de l'état de santé de chaque gymnaste sélectionnée. Celui-ci devra être en corrélation avec les objectifs fixés et la préparation terminale. A défaut, la gymnaste ne sera pas retenue.

Modalités de départage des gymnastes ex-aequo :

- 1) La régularité de la Note finale puis la Note de Départ.
- 2) Référence au comportement lors des regroupements ou des compétitions et au respect du programme sportif déterminé par la RPO en collaboration avec la DHN.

Commission de sélection de la Fédération :

Les sélections seront annoncées à l'issue de la réunion de la commission de sélection de la Fédération Française de Gymnastique qui se déroulera au mois de septembre à une date déterminée en fonction de l'inscription nominative FIG. Toute gymnaste retenue devra adhérer à l'esprit et au programme de préparation du collectif.

